



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

(C.C.T.P.)

Maître d'ouvrage : CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS

**2, rueValentin Haiïy
BP 740
34 525 BEZIERS CEDEX**

REPLACEMENT DE L'ECS et du CMSI – SITE Camille Claudel

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - COORDINATION S.S.I

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

SOMMAIRE

Article 1 Description de l'ouvrage

Article 2 Interventions du coordonnateur

Article 1 – Description de l'ouvrage

Le Site Camille Claudel – Rue Rivetti – 34 500 Béziers (propriété du Centre Hospitalier de Béziers - CHB) est composé de plusieurs établissements au sens de la réglementation pour la lutte contre les risques d'incendie dans les ERP.

La présente opération concerne un seul de ces établissements : le bâtiment historique dit « UBP » ; établissement de type U – 4^{ème} catégorie.

La dernière visite de la commission de sécurité s'est déroulée le 20/09/2018 et a conclu à un avis favorable à la poursuite d'exploitation.

Le SMSI de cet établissement comprend notamment un Equipement de Contrôle et de Signalisation (E.C.S) de marque SIEMENS – Type CS 1115 et un Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie (C.M.S.I) de marque SIEMENS – Type STT12.

Ces 2 équipements dont la maintenance constructeur a pris fin en 2013, ne présentent plus les caractéristiques suffisantes pour assurer une maintenance pérenne et la continuité de fonctionnement exigée pour ce type d'établissement.

Aussi le CHB doit remplacer ces 2 équipements dans le cadre de son programme pluriannuel de maintenance de ses installations techniques sensibles.

Article 2 - Interventions du coordonnateur S.S.I

Le coordonnateur S.S.I aura à sa charge les missions suivantes :

Phase 1 – Choix technico-réglementaires

Cette phase préliminaire consiste à

- Analyser l'ensemble des données existantes: dossiers SSI, rapports triennaux de contrôle technique, rapports d'intervention de l'entreprise assurant la maintenance du SSI, pv de commissions de sécurité, installations ...
- Définir, en concertation avec le contrôleur technique et le maître d'ouvrage, la nature et les limites des éventuelles modifications à apporter sur les installations afin de respecter au mieux la réglementation applicable dans le cadre d'une opération de maintenance.

Phase 2 – Conformité des nouvelles installations

- Vérifier et valider la conformité et l'associativité des matériels proposés par l'entreprise.

Phase 3 – Essais – réception

- Valider les programmations d'essais proposés par l'entreprise, les essais coordonnés étant réalisés avec l'entreprise concernée sous sa direction et en sa présence,
- Etablir, à la fin des essais coordonnés, un procès-verbal de réception du SSI attestant du bon fonctionnement de chacun des systèmes et de leur corrélation.
- Collecter auprès de l'entreprise concernée, l'ensemble des documents constituant le dossier d'identité SSI et les intégrer dans le dossier unique d'identité du S.S.I pour mise à jour.

Lu et accepté,
Le coordonateur SSI
(Date, cachet, signature)